

10 juin 2024

**Aux membres du personnel des organismes satellites**

---

Considérant que le Collège Lionel-Groulx dispose d'un nombre limité d'espaces de stationnement, tous les membres du personnel des organismes satellites doivent réserver leur vignette 2024-2025.

Pour ce faire, ces personnes doivent se présenter au comptoir des Finances (P-018). Vous devrez **obligatoirement présenter le certificat d'immatriculation** du véhicule inscrit. Si vous inscrivez un deuxième véhicule, vous devrez présenter les certificats d'immatriculation et les preuves d'assurances des deux véhicules.

Les vignettes 2024 - 2025 seront en vigueur dès le 2 juillet 2024.

Merci de transmettre ce communiqué à chacun des membres de votre personnel.